

Déchéance de nationalité impossible ? La solution existe, la relégation

écrit par Villeneuve | 24 décembre 2015



« Moi pas comprendre » [non plus](#) que Hollande ait abandonné l'idée de déchéance de nationalité.

D'abord, il me semble qu'un Français peut renoncer volontairement à sa nationalité ! Preuve que la question ne se pose pas en terme de bi-nationaux.

Le fait d'avoir une nationalité entraîne des droits et des OBLIGATIONS : droits de voter, d'entrer dans la fonction publique, de travailler, de bénéficier de la protection sociale, D'ACCÉDER LIBREMENT AU TERRITOIRE NATIONAL. Mais il y a une contrepartie : Le respect des conditions d'octroi de la nationalité. La cour internationale de justice (Affaire Nottebohm) a considéré que la nationalité était « *un lien juridique ayant a sa base un fait social de rattachement, une solidarité effective d'existence, d'intérêts, de sentiments, jointe à une réciprocité de droits et de devoirs* ».

La fixation de ces conditions relève d'une compétence DISCRÉTIONNAIRE de l'État.

J'entends l'argument selon lequel il serait interdit de créer

des apatrides.

Mais l'argument est inopérant dans tous les cas. En effet, dans le cas des bi-nationaux il resterait une nationalité donc pas d'apatridie. Pour ceux qui n'auraient plus de nationalité ils bénéficieraient toujours de L'APPLICATION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES qui régissent les APATRIDES. Elles attribuent un statut juridique remplaçant la nationalité notamment en donnant la compétence juridique à l'ETAT DE RÉSIDENCE qui doit garantir un traitement égal à celui qu'il réserve à ses étrangers!

D'évidence, la déchéance de la nationalité implique l'expulsion du territoire de l'individu. Cette expulsion suppose un pays d'accueil qui accepte le « cadeau ». L'acceptation du pays d'accueil entraîne ipso facto l'application de la convention sur les apatrides.

En réalité la véritable question est : Quel pays d'accueil pour ces terroristes ?

Si Taubira annonce le retrait de cette mesure en Algérie ce n'est pas pour rien. Aucun des pays islamiques ne veut de ces activistes.

(Je note que Mme Taubira montre du doigt clairement de quelle autre nationalité que la Française il s'agit !) . Il s'agit bien en réalité de protéger ces pays contre les intérêts de la France. Preuve s'il en fallait de la trahison des Taubira, Valls et Hollande.

Il y a une solution : le Guantánamo version Française : Déchoir sans expulser avec une mesure de relégation à vie.

Les terroristes n'auraient plus les droits liés à la Nationalité Française et seraient traités comme des étrangers via l'application de la convention internationale sur l'apatridie. Pour protéger ses nationaux il faudrait alors remettre en vigueur le système de la relégation. Cette relégation est d'autant plus facile à mettre en œuvre que nous

disposons de moyens techniques supérieurs à ceux qui étaient en usage lorsque la relégation existait dans notre pays.

Pour ne pas créer de discrimination entre étrangers, tous les étrangers « simplement » délinquants et apatrides seraient relégués dans ce lieu spécifique du territoire qui pourrait être une île au soleil, on est humain.

Les récidivistes et les délinquants sexuels à la fin de leur peine même non apatrides pourraient y être envoyés également... Histoire de montrer que dans le pays des Droits de l'Homme les étrangers auraient accès à égalité avec certains citoyens à des droits nationaux comme la relégation !